

— Séance du 28 septembre 2023 —

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Alain CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS.

Absents avec pouvoir : Gérald BRÉZIN à José HERBET

Absent non excusé : Miguel NIEWIADOMSKI

Secrétaire de séance : Véronique VAAST

Pendant que les membres procèdent à la signature du registre, Monsieur le maire fait part d'infos au conseil municipal :

- Avant la réunion du conseil, un technicien de la Fédération départementale d'Énergie de la Somme est venu présenter le projet de panneaux photovoltaïques sur les toitures des classes de l'Ecole de la Vigne.
- Travaux sur les deux toitures de la sacristie de la collégiale Saint Martin : ils vont démarrer à partir de la semaine prochaine. Une réunion de calage du chantier a eu lieu mercredi de la semaine dernière.
- Conseil d'Ecole le mardi 7 novembre : en ouverture du conseil, des représentants d'associations locales viendront remettre à l'Ecole des chèques destinés à aider au financement de la classe de neige.
- C'est fait, Madame DILLY partira en retraite vers la mi-février 2024 et c'est une dame qui la remplacera, une dame qui est déjà secrétaire dans une mairie identique à celle de Picquigny
- Le projet éolien initié par la société VSB est toujours d'actualité et une première réunion est prévue le 23 octobre à la mairie de Briquemesnil.
- Vendredi dernier, en compagnie de Jean-Paul Pierre, de Régis Sinoquet, de Delphine Catoux, de Philippe Bruneel et d'André SEHET venu avec une personne originaire de Vignacourt, spécialiste de la langue allemande, nous avons pu découvrir les 4 lettres d'un soldat allemand, restées cachées derrière une plaque dans le grenier de la maison du 7 place du Général de Gaulle. Les copies de ces lettres ont été emmenées par la personne de Vignacourt et qui nous a informés qu'une lettre avait déjà été traduite. D'après le propriétaire des lieux, M. Renaud BRETTELLE, ce soldat allemand serait mort en avril 1944 et inhumé au cimetière allemand de Bourdon.

Renouvellement des baux à Maton Kévin, Leriche Jocelyne et Manon Pécourt-Grare Jérémy

Renouvellement des conventions de location suivantes :

- Pour un logement rue des Chanoines à PÉCOURT Manon et GRARE Jérémy à compter du 15 novembre 2023. Durée : trois ans loyer 570 € par mois.
- Pour un logement rue des Chanoines à LERICHE Jocelyne à compter du 1er novembre 2023 : durée, trois ans, montant du loyer 530 € par mois.
- Pour un logement au presbytère ancien à MATON Kévin à compter du 1er novembre 2023 : durée, trois ans, montant du loyer 270 € par mois.

Ouverture d'une ligne de trésorerie pour les travaux à la collégiale

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de mettre en place une ligne de trésorerie afin parer aux dépenses liées aux travaux sur la collégiale Saint Martin (toitures de la sacristie et mise aux normes électriques) dans l'attente du versement des subventions liées aux travaux.

Une seule proposition nous a été faite par la Caisse d'Épargne.

Le conseil municipal décide de retenir cette offre, à savoir :

Prêt court terme : ligne de trésorerie interactive

Montant du prêt : 100 000 €

Durée 12 mois

Taux : €STR + Marge de 1,10 %

Dernier €STR connu : 3,64 %

Frais de dossier, commission : 300 €

Les tirages seront effectués selon la procédure de crédit d'office, au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à toutes les formalités, et à signer tout document nécessaire pour la mise en place de ce prêt.

Dépouillement et proclamation des résultats du sondage pour l'antenne-relais

Monsieur le maire demande que deux membres du conseil se portent volontaires afin de procéder au dépouillement des bulletins déposés dans une urne en réponse au sondage effectué concernant l'installation d'une antenne relais SFR au stade Paul FOURQUIER.

Alain CARPENTIER et Claudine LEQUIEN sont désignés afin d'effectuer ce dépouillement accompagnés de Patrice PADÉ, administré de la commune présent dans la salle.

Le sondage présente les résultats suivants :

194 bulletins réponse trouvés dans l'urne

167 bulletins avec soutien pour le projet

17 bulletins qui ne soutiennent pas le projet

10 bulletins sans avis

Compte tenu de ce résultat, Monsieur le maire propose au conseil municipal de se prononcer par un vote à bulletin secret sur l'installation ou non de cette antenne.

À l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret mais à main levée.

Le résultat du vote est le suivant :

Absention : 0

contre : 1 voix

pour : 13 voix

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile sur le terrain attenant au stade de football.

Une réunion aura lieu sur place avec les techniciens afin de définir le lieu précis et les modalités d'installation.

Communications diverses

La parole est donnée aux conseillers :

- Antony DELVILLE indique l'arrivée d'une nouvelle personne DGS à la communauté de communes ainsi qu'une personne en tant que directrice technique.
- Monsieur le maire indique que le nettoyage du monument entre Picquigny et Breilly a eu lieu à son initiative tout en rappelant que cette stèle se situe sur le territoire de Breilly mais que la commune ne procède à son entretien qu'une fois par an.
- Le centre de loisirs d'automne est lancé ; on recense d'ores et déjà une vingtaine d'inscriptions.

